



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES

---

#### **Barrage de la Scarpe Fourniture d'ensemble hydraulique**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
vendredi 30 octobre 2026 à 12:00

#### **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

37, rue du Plat  
BP 725  
59034 LILLE Cedex

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Fourniture d'ensemble hydraulique                   |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert                               |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Accord-cadre                                        |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 180 jours                                           |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 4 ans                                               |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                               | 4  |
| 1.2 - Mode de passation.....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation.....                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                        | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 4  |
| 2.3 - Variantes.....                                            | 4  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                       | 4  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 5  |
| 5.1 - Documents à produire.....                                 | 5  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....               | 7  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                           | 7  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                    | 8  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 8  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                          | 8  |
| 7.2 - Attribution des accords-cadres.....                       | 8  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation.....                     | 9  |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                        | 9  |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....        | 10 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                | 10 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Fourniture d'ensemble hydraulique

Lieu(x) d'exécution :  
Waziers

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants.

L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes. En effet les prestations portant sur un même domaine de fournitures " fourniture d'ensemble hydraulique", la dévolution en lots rendrait complexe la réalisation et le pilotage des prestations du présent marché.

Pour les raisons évoquées ci avant il a été décidé de ne pas allouer le présent marché .

.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description         |
|----------------|---------------------|
| 42413200-6     | Vérins hydrauliques |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. En cas de groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur souhaite que le mandataire soit solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Conflit d'intérêts

Afin qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le pouvoir adjudicateur, s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au pouvoir adjudicateur qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le pouvoir adjudicateur, sa candidature sera rejetée.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                             | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'Acte d'Engagement de l'accord cadre                                                                                | Non       |
| Le Bordereau des Prix Unitaires et/ou Forfaitaires (BPUF)                                                            | Non       |
| Le mémoire technique détaillé                                                                                        | Non       |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) – Pièce non contractuelle destinée à l'appréciation du critère prix des offres | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Voies Navigables de France  
Direction Nord-Pas-De-Calais (Bureau Commande Publique)  
37 rue du plat  
BP 725  
59034 Lille Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de fichier verrouillé électroniquement, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra demander à l'opérateur économique concerné de procéder à l'envoi d'un fichier électronique déverrouillé.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1- Prix des prestations                                                                                                                                                                                                                                                                             | 70.0 %      |
| 2- La valeur technique de l'offre<br>Décomposé comme suit :<br>-2.1 Le descriptif des vérins et centrales hydrauliques<br>-2.2 une note explicitant l'interchangeabilité des composants proposés avec les ensembles déjà en service (facilité de maintenance interne, compatibilité, pièce d'usure) | 20.0 %      |
| 3 – Valeur environnementale de l'offre<br>Décomposé comme suit :<br>3.1 – Prévention des risques de pollution hydraulique<br>• dispositifs de limitation des fuites,<br>• conception et capacité des bacs de rétention,<br>• sécurisation des circuits et raccordements.                            | 10.0 %      |

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.  
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.  
Le critère prix sera ramené à 70% de la note finale.

La méthode utilisée pour la notation du critère technique est la suivante :

Sous critère 2.1

- Descriptif des vérins et centrales hydrauliques (notice technique, plan ...)

Noté sur 5 points

Sous critère 2.2

- Note détaillant l'interchangeabilité des composants proposés avec les ensembles déjà en service

Noté sur 5 points

et évalué de la manière suivante :

Points attribués par sous critère (sur x points) :

En l'absence d'élément ou éléments inadaptés x\*0 pts

Éléments peu satisfaisants x\*1/4 pts

Éléments moyennement satisfaisants x\*1/2 pts

Éléments satisfaisants x\*3/4 pt

Éléments parfaitement satisfaisants x\*1 pts

L'ensemble des sous critères sera additionné et ramené à 20% de la note finale.

La méthode utilisée pour la notation du critère valeur environnementale de l'offre est la suivante :

Sous critère 3.1

-Prévention des risques de pollution hydraulique, Noté sur 10 points

et évalué de la manière suivante :

Points attribués par sous critère (sur x points) :

En l'absence d'élément ou éléments inadaptés x\*0 pts

Éléments peu satisfaisants x\*1/4 pts

Éléments moyennement satisfaisants x\*1/2 pts

Éléments satisfaisants x\*3/4 pt

Éléments parfaitement satisfaisants x\*1 pts

L'ensemble des sous critères sera additionné et ramené à 10% de la note finale.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille  
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039  
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille  
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039  
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 320631300  
Télécopie : +33 320306840  
Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)